

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 27 novembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#) est destinataire de cette lettre  
[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (478r, 479v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 27 novembre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/34283>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 novembre 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

## Description

Résumé Godin demande à Cantagrel de ne pas venir à Guise, car le procès en séparation de corps est devenu inévitable : « ma femme est devenue l'esprit du mal. » Il lui annonce qu'il a été prévenu par le président du tribunal qu'une plainte d'adultère a été déposée par celle-ci au parquet, et qu'un placard diffamatoire en forme de décret est arrivé hier par la poste. Il revient sur la question du choix d'un avocat et espère que son procès soit l'occasion de relever le Familistère et de faire sortir d'un grand mal un plus grand bien.

Notes François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 27 novembre 1863 (Cnam FG 17 (2) c).

Support Un passage du texte est repéré dans la marge du folio 479v au crayon bleu.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Cantagrel, François (1810-1887)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Ingénieur
- Politique

Biographie Ingénieur, homme politique et fouriériste français né en 1810 à Amboise (Indre-et-Loire) et décédé en 1887 à Paris. Architecte et ingénieur civil diplômé de l'École des ponts et chaussées, François Cantagrel est un des principaux dirigeants du mouvement fouriériste français dans les années 1840-1850. Il est élu député à l'Assemblée législative en mai 1849, mais doit partir en exil en Belgique quelques semaines plus tard. Il se marie vers 1854 avec [Maria Josépha Elisabeth Conrads](#)

(vers 1831-), avec laquelle il a un fils, Simon Charles (1856-1899). Il participe à l'expérience fouriériste de Réunion au Texas en 1855-1856. Il revient en France en 1859 à la faveur de l'amnistie. C'est un proche de Jean-Baptiste André Godin dans les années 1860. Il est le chargé d'affaires de l'industriel à Paris de 1861 jusqu'au mois de janvier 1870. Rédacteur en chef de *L'Union démocratique* de Nantes en 1870, Cantagrel est partisan de la Commune de Paris. Il est élu conseiller municipal du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris en juillet 1871, et député en 1876 à la Chambre où il siège jusque 1887. Il réside à partir de 1872 au 33, rue Vivienne, Paris.

---

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, [Émile Caïus \(1840-1888\)](#). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de [Godin-Lemaire](#) jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 07/01/2024

---

Guise le 27 9<sup>bre</sup> 1669

Mon cher ami

Si vous êtes envoi à Paris et  
arrivé de cette ville ne perdez pas  
ma situation est de plus en plus tendue  
le procès en séparation de corps est imminent  
ma femme est devenue l'incarnation de  
l'esprit du mal.

par là j'aurai par le président du  
tribunal quiconque plainte en séparation  
admettre à la défense pour ma femme  
au parquet. mais je ne sais pas  
quelle preuve elle de faire. Je déclame  
à son sujet, mes ennemis se grisonnent.  
on me dit qu'en placard en forme de cercle  
est arrivé. ~~et~~ <sup>et</sup> après mis par la poche  
de quatre heures je fais chercher après  
queur vous en remettre copie

il faut donc que je fasse choix deux  
avocat pour une cause qui peut être  
devenir échec, à ma grande honte,  
mais il faut savoir accepter ce que l'on  
ne peut empêcher et ce que l'on ne  
peut pas empêcher. le mieux est en ce cas  
de chercher à faire sortir dans l'ordre  
mal un plus grand bien. pour cela  
il faut que mes proches veulent la  
familialité des usages que la Reine

654

et brieux lui portent il fait que une  
qui se repoussoient auparavant et qui  
annonscent la fortune du parricide  
meublent le lit ou je suis pendu.

il fait donc un avouat qui nonobstant  
veut sauver la mon affaire en separation  
mais qui veult épouser le fait tout ce  
je travaille a prévenir et que ton frere  
si vite a enceper, vous avez dans vos  
més au siecle l'appel que je vous ai  
fait, aussitot que vous aurez des renseig  
nements sur ce que ton pere espere de  
chacun des dommages du barreau de Paris  
je pars pour m'interer avec ton frere

il faut donc mieux que vous diffier de  
venir a Guise.

ne vous effrayez pas trop ma cause n'est  
pas entier perdre si j'ai des ennemis a  
Guise je connaisse a renoncer que j'ai  
des sympathies au tribunal, et les faits  
articulés contre moi sont bien vaguus  
mais le seraient ils aussi davantage que  
ma femme trouvrait moyen d'assurer  
pour la posséder dans la vie ou on de  
mme depuis deux ans au moins

si vous n'arrivez pas demain je vous  
adresserai les griefs de ma femme et autres  
documents, mais n'avez moi tout les jours

votre serv

Godin

a demain les nouvelles publications  
de la séparation